



Expertise comptable  
Audit, Conseil et Social

**ASSOCIATION ADSPF**

**132 Avenue Franklin Roosevelt  
Le Carnot**

**69500 BRON**

**Siret : 380 854 364 00037**

**SIÈGE SOCIAL**

**LYON**

Le Thelemos  
12-15, quai du Commerce  
C.P. 50203  
69336 Lyon cedex 09  
Tél. 04 78 43 45 55

**BUREAUX**

**PARIS**

6 rue de Bassano  
75116 Paris  
Tél. 01 40 17 05 47

**VALRÉAS**

22, cours Jean Jaurès  
BP 115  
84603 Valréas cedex 03  
Tél. 04 90 35 05 97

**VILLEFRANCHE s/SAÔNE**

167, rue Charles Germain  
9400 Villefranche s/ Saône  
Tél. 04 74 68 37 43

**ASSOCIATION ADSPF**

**Rapports du Commissaire aux Comptes**

**Exercice clos le 31/12/2020**

**Ce document contient 14 pages**

Membre du réseau



[www.orial.fr](http://www.orial.fr)



Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon.  
SAS inscrite à l'Ordre des Experts Comptables des régions : Auvergne Rhône-Alpes, Paris Ile-de-France et Provence Alpes Côte d'Azur.  
S.A.S. au capital de 3 762 911 € - 444 674 816 00012 RCS Lyon

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2020**

Aux Membres de l'Association,

**I- Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION ADSPF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

**II- Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, de l'ouverture de l'exercice jusqu'à la date d'émission de notre rapport.

***Observation***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « faits caractéristiques » de l'annexe des comptes annuels concernant les conséquences économiques et financières de la crise sanitaire.

### III- Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### IV- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Le cas échéant, en application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## VI- Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 25 mai 2021

Pour SAS ORIAL  
Commissaire aux Comptes

**J.P. BOUVARD**  
Fondé de Pouvoirs



# Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/12/2020	Net Au 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	42 826	10 676	32 151	696
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 750		2 750	4 150
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>45 576</b>	<b>10 676</b>	<b>34 901</b>	<b>4 846</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	60 238	280	59 958	66 374
Autres				
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres Titres				
<b>Instrument de Trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	50 950		50 950	114 252
<b>Charges constatées d'avance</b>	4 270		4 270	12 074
<b>TOTAL ( II )</b>	<b>115 457</b>	<b>280</b>	<b>115 177</b>	<b>192 700</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )				
Ecarts de conversion actif ( V )				
<b>TOTAL GENERAL ( I à V )</b>	<b>161 033</b>	<b>10 956</b>	<b>150 078</b>	<b>197 546</b>

# Bilan Passif

	Net Au 31/12/2020	Net Au 31/12/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel dont versé :		
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles	153 202	154 123
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau		
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	-24 381	-921
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>128 821</b>	<b>153 202</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
<b>TOTAL ( I BIS )</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL ( II )</b>		
<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 853	21 497
Dettes fiscales et sociales	6 067	16 034
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 837	2 837
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 500	3 976
<b>TOTAL ( III )</b>	<b>21 256</b>	<b>44 344</b>
Ecart de conversion passif ( IV )		
<b>TOTAL GENERAL ( I à IV )</b>	<b>150 078</b>	<b>197 546</b>
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		

# Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2020 au 31/12/2020			Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
	France	Exportation	Total	Total
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises				129
Production vendue de biens				229 576
Production vendue de services	186 118		186 118	
<b>Chiffre d'affaires Net</b>	<b>186 118</b>		<b>186 118</b>	<b>229 705</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues			5 000	
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges				
Autres produits			4	8
		<b>TOTAL ( I )</b>	<b>191 122</b>	<b>229 712</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				63
Achats de matières premières et autres approvisionnements				103 837
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				1 179
Autres achats et charges externes *			119 200	88 066
Impôts, taxes et versements assimilés			535	37 313
Salaires et traitements			71 012	465
Charges sociales			21 806	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			3 140	
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			278	275
		<b>TOTAL ( II )</b>	<b>215 970</b>	<b>231 198</b>
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier			2 285	2 265
- Redevances de crédit-bail immobilier				
		<b>RESULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>	<b>-24 848</b>	<b>-1 486</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée ( III )				
Perte supportée ou bénéfice transféré ( IV )				
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participation (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			317	575
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		<b>TOTAL ( V )</b>	<b>317</b>	<b>575</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
		<b>TOTAL ( VI )</b>		
		<b>RESULTAT FINANCIER ( V - VI )</b>	<b>317</b>	<b>575</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS ( I-II+III-IV+V-VI )</b>			<b>-24 532</b>	<b>-911</b>



# Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	948	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
<b>TOTAL ( VII )</b>	<b>948</b>	
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	797	10
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>TOTAL ( VIII )</b>	<b>797</b>	<b>10</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL ( VII - VIII )</b>	<b>151</b>	<b>-10</b>
Participations des salariés ( IX )		
Impôts sur les bénéfices ( X )		
<b>TOTAL DES PRODUITS ( I + III + V + VII )</b>	<b>192 387</b>	<b>230 287</b>
<b>TOTAL DES CHARGES ( II + IV + VI + VIII + IX + X )</b>	<b>216 768</b>	<b>231 208</b>
<b>BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)</b>	<b>-24 381</b>	<b>-921</b>

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

# Règles et méthodes comptables

## Pour les personnes morales

(Articles R. 123-195 et R. 123-197 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total du bilan avant répartition est de 150 078 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -24 381 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## Faits caractéristiques

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent des événements majeurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020. À ce titre, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2020 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de ces événements et de leurs conséquences.

La société constate que ces événements ont un impact sur son activité depuis mi-mars 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

Eu égard à ces mesures et à la situation de la société en résultant à la date de l'arrêté des comptes, la société estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

## Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire.

- Matériels de bureau et informatique 1 à 5 ans
- Mobilier de bureau 5 ans
- Agencement divers 10 ans

## Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

# Etat des immobilisations

Cadre A	Valeur brute en début d'exercice	Réévaluation de l'exercice	Augmentations Acquisitions créances virements
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations Incorporelles			
<b>TOTAL</b>			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.			
Installations techniques, matériel et outillages ind.			
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers			34 594
Mat. de transport			
Mat. de bureau et info., mobilier	8 232		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>TOTAL</b>			
	8 232		34 594
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres Immobilisations financières	4 150		
<b>TOTAL</b>			
	4 150		
<b>TOTAL GENERAL</b>			
	12 382		34 594

Cadre B	Diminutions Virement Cession	Valeur brute des immc. en fin d'exercice	Réévaluat. légale ou éval. par mise en équival. Valeur d'origine des Immo. en fin d'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
<b>TOTAL</b>			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.			
Installations techniques, matériel et outillages ind.			
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers			34 594
Mat. de transport			
Mat. de bureau et info., mobilier			8 232
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>TOTAL</b>			
			42 826
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 400		2 750
<b>TOTAL</b>			
	1 400		2 750
<b>TOTAL GENERAL</b>			
	1 400		45 576

## Etat des amortissements

Situation et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'étab. et développement				
Autres postes d'immo. incorp.				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Ins. gales., agencts. et aménag. des constr.				
Inst. techniques, mat. et outillage indust.				
Inst. gales., agenc. et aménagements divers		2 675		2 675
Matériel de transport				
Mat. de bureau et informatique, mobilier	7 536	465		8 001
Emballages récup. et divers				
	7 536	3 140		10 676
TOTAL GENERAL	7 536	3 140		10 676

Immobilisations amortissables	Ventil. mouvements provision amortissements dérogatoires						Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	DOTATIONS			REPRISES			
	Différentiel de durée	Mode Amort. dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode Amort. dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Frais d'étab. et développement (I)

Autres postes d'immo. incorp. (II)

TOTAL

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Terrains

Constructions sur sol propre

Constructions sur sol d'autrui

Inst. gales., agencts. et aménag. des constr.

Inst. techniques, mat. et outillage Indust.

Inst. gales., agenc. et aménagements divers

Matériel de transport

Mat. de bureau, informatique, mobilier

Emballages récup. et divers.

TOTAL

Frais d'acquisition de titres de participations

TOTAL GENERAL

TOTAL GENERAL NON VENTILE

TOTAL GENERAL NON VENTILE

TOTAL GENERAL NON VENTILE

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début d'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
--	------------------------------	----------	-------------------------------	-------------------------------

Frais d'émission d'emprunts à étaler

Primes de remboursement des obligations

# Etat des créances

	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	2 750		2 750
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	60 238	60 238	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)			
Charges constatées d'avance	4 270	4 270	
<b>TOTAL</b>	<b>67 258</b>	<b>64 508</b>	<b>2 750</b>

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques

# Etat des dettes

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	10 853	10 853		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 173	5 173		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	894	894		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	2 837	2 837		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 500	1 500		
<b>TOTAL</b>	<b>21 256</b>	<b>21 256</b>		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes**  
**de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

Aux Membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Lyon, le 25 mai 2021

Pour SAS ORIAL  
Commissaire aux Comptes

**J.P. BOUVARD**  
Fondé de Pouvoirs

